

Créer, enregistrer et mixer une œuvre musicale à l'aide d'un logiciel M.A.O.

RS6464 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323
Formacode(s)	45094, 46225, 46227
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	20/11/2025

Certificateur(s)

EANOV SCHOOL · SIRET : 51006197100030

Partenaires habilités

20 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 20 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.S.T.R AUTO ECOLE	75118130600018	Former
ATHYR FORMATION	82417102900021	Former
AUDIOCAMP	82498942000016	Former
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MUSIQUE (CFPM)	84018547400011	Former
CTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MUSIQUE	44086978200027	Former
DJ-NETWORK	39474487400071	Former
FORMACOM FRANCE	80755338300025	Former
GLOBAL AUDIO MASTERS	98409843400017	Former
JUST DOUDOU HIT	82113992000010	Former
LA HORDE	89317223900038	Former

Liste complète des 20 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6464-creer-enregistrer-et-mixer-une-oeuvre-musicale-a-l-aide-d-un-logiciel-m-a-o/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'expression « musique assistée par ordinateur » (MAO) désigne toute situation où l'outil informatique / numérique intervient dans le travail d'un professionnel du son (musiciens, régisseur / technicien son, artiste chanteur, compositeur arrangeur, dj...) . L'ordinateur devient un outil, capable de modifier et de traiter des sonorités préexistantes et d'en créer de nouvelles.

Aujourd'hui la musique est composée, traitée, mixée et diffusée à 100 % par l'utilisation du numérique (logiciels, plugins, console numérique, interface audio...).

La certification « Créer, enregistrer et mixer une œuvre musicale à l'aide d'un logiciel M.A.O. » donne à ses titulaires les compétences pour créer, produire et diffuser des morceaux de musiques originaux en utilisant des logiciels et

matériels de MAO (Musique Assistée par Ordinateur). Elle est destinée à des régisseurs/techniciens sons, des animateurs radio, des DJ, des vendeurs d'instruments de musique, des professeurs de musique, des chanteurs et des compositeurs souhaitant utiliser de nouveaux outils pour leur création.

Les titulaires de la certification seront en capacité de gérer et d'assister une séance d'enregistrement, de composition, d'arrangement ou de mixage sur une station audio-numérique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 – Identifier les caractéristiques informatiques nécessaires (processeur, disque, mémoire, sauvegarde et puissance) pour configurer son ordinateur et paramétrer son logiciel de production de Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

C2 – Installer le logiciel maître, les instruments virtuels (Vsti) et les plugins nécessaires au bon fonctionnement de l'outil

C3 – Configurer son DAW

C4 – Utiliser un DAW en créant les templates et les sessions nécessaires

C5 – Utiliser les plugins de traitement

C6 – Créer une session de composition sur l'outil MAO

C7 – Créer une session d'enregistrement

C8 – Créer une session de mixage sur l'outil MAO

C9 – Réaliser une veille sur les mises à jour et les évolutions des logiciels M.A.O.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

N/A

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Public visé : régisseur/technicien sons, animateur radio, DJ, vendeur d'instruments de musique, professeur de musique, chanteur et compositeur.

Prérequis pour accéder au parcours de formation :

- Avoir 16 ans minimum pour les formations continues certifiantes
- Utilisation de l'ordinateur Pc ou Mac (les bases)
- Pratique, intérêt ou notion pour la musique et les techniques du son.
- Pratique, intérêt ou notion pour l'animation musicale et les prestations scéniques.
- Première expérience scénique, en studio d'enregistrement et/ou connaissance du secteur d'activité musicale
- Sensibilité et motivation artistique.
- Entretien individuel avec le responsable pédagogique de Eanov School avec test d'entrée (QCM) afin d'individualiser le parcours de formation menant à la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi l'ensemble des modules de formation professionnelle continue conduisant à la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le Jury est composé de 3 personnes :

- Le directeur d'Eanov School
- 2 professionnels externes justifiant d'une formation en M.A.O. ou d'une expérience de plus de 5 ans dans l'audiovisuel.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/11/2025

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.eanovschool.com/creer-enregistrer-et-mixer-une-oeuvre-musicale-a-l-aide-d-un-logiciel-m-a-o.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6464/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	823
Parcours menés à terme	787
Taux d'achèvement	96 %
Période	01/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	852
Montant total engagé	2 205 378 €
Coût moyen par dossier	2 588 €
Durée moyenne	42 h
Période	01/2024 – 11/2025
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	5 %
OPCO	2 %
France Travail	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.